



Montreuil, le 16 janvier 2020

M. Thierry MALLET
Président de l'UTP
17 Rue D'Anjou
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Depuis le 7 janvier 2020, vous soumettez à la signature des organisations syndicales le volet « classification et rémunérations » de la CCN de la branche ferroviaire.

La Fédération CGT des cheminots a pris toute sa part lors des négociations de ce texte afin de construire le cadre social de haut niveau que les cheminots attendent et méritent.

Pour être qualifiée de haut niveau, une CCN doit créer de nouveaux droits pour tous les cheminots et empêcher le dumping social.

Or, force est de constater que, sur la forme comme sur le fond, vous êtes loin de cet objectif.

Sur la forme, à aucun moment vous n'avez cherché réellement à obtenir la signature de la CGT – 1^{ère} organisation syndicale de la branche – en tentant de répondre à nos revendications.

Comme le Gouvernement le fait sur les retraites, vous avez préféré vous tourner vers les organisations plus conciliantes avec le nouveau système de classification voulu par le patronat.

Vous vous obstinez à imposer le système des « critères classants » contre la règle qui est majoritairement appliquée dans la branche aujourd'hui (le système « Parodi », qui a inspiré le dictionnaire des filières de la SNCF), malgré les distorsions flagrantes que cela va engendrer entre les salariés, comme la CGT l'a montré.

Vous choisissez la voie d'un accord minoritaire avec des organisations représentant 30 % des salariés pour pouvoir garantir la latitude la plus grande possible aux employeurs dans leur volonté d'imposer la polyvalence aux cheminots de leurs entreprises.

Nous espérons vivement que vous ne parviendrez pas à obtenir ces signatures, qui seraient un coup de poignard de plus dans la protection des salariés.

La Fédération CGT des cheminots a engagé une consultation de ses structures sur les suites à donner au regard de votre acharnement à organiser les reculs sociaux.

Sur le fond, votre pratique consiste à négocier un mandat à l'intérieur de l'UTP en vous calant sur l'employeur le moins volontariste.

Cela ne peut pas produire un texte de haut niveau, puisque vous n'écoutez pas les arguments des organisations syndicales et restez figé sur le mandat patronal.

Le résultat est, pour l'instant, un ensemble de volets qui ne produisent aucune contrainte d'amélioration des conditions sociales des salariés.

A ce jour, les luttes impulsées par la CGT dans les différentes entreprises ferroviaires ont produit plus d'acquis que 5 ans de négociations avec l'UTP.

Il est regrettable que le patronat attende la conflictualité et ne se serve pas de cette expérience pour généraliser les progrès sociaux validés par certains employeurs, y compris la SNCF.

Nous vous adressons ce courrier car nous voulons croire que vous reviendrez à la raison et que vous rouvrirez les négociations sur l'ensemble de la CCN, notamment le volet soumis à signature.

LETTRE OUVERTE



Ces dernières semaines, les cheminots de la SNCF se sont mobilisés de manière exceptionnelle, et les cheminots des autres entreprises ferroviaires n'ont pas été en reste, notamment lors des journées d'action interprofessionnelles.

Ils ont agi, bien sûr contre le projet de réforme injuste du système de retraite, mais également pour exiger un cadre social de haut niveau dans la branche ferroviaire.

Leurs préoccupations, relayées par la CGT, concernent le volet « classification et rémunérations » qui n'apporte pas de progrès dans leurs entreprises respectives, mais également les autres volets déjà écrits.

Au regard du comportement des employeurs de la branche, plusieurs lignes fortes ressortent :

- L'exigence d'un champ d'application qui couvre toute la branche, y compris les activités connexes, pour empêcher les filialisations ou structurations opportunistes qui permettent d'affecter les salariés à des CCN inadaptées aux spécificités ferroviaire, et donc moins-disantes ;
- La proposition d'un mécanisme de branche « sécurité de l'emploi » qui assure le maintien intégral des droits des salariés et leur reclassement dans une entreprise de la branche en cas de restructuration ou de défaillance de leur entreprise, et en cas d'invalidité à la visite de sécurité ;
- L'exigence d'un cadrage du temps de travail qui tienne compte des impératifs de sécurité et qui octroie des contreparties réelles aux contraintes de l'exploitation ferroviaire ;
- L'exigence d'une classification des métiers qui empêche la polyvalence échevelée à laquelle vous avez parfois fait référence dans les discussions (l'agent de conduite qui pourrait faire le nettoyage de son train, l'accueil commercial, ou autres) ;
- L'exigence d'une véritable rémunération de la qualification, d'une reconnaissance des qualifications, avec des minima hiérarchiques plus élevés, d'un système de carrière qui intègre des éléments d'automatisme pour reconnaître l'acquisition de compétences dans l'exercice du métier, et une meilleure valorisation de l'ancienneté sur l'ensemble de la carrière et dans tous les collèges ;
- L'exigence d'un salaire socialisé plus important avec la création d'une cotisation sociale « employeurs » spécifique qui finance des droits supplémentaires à la retraite (bonifications de 5 ans pour tous et de 10 ans pour les métiers à pénibilité, taux de remplacement à 75 %, salaire de référence calculé sur les 6 meilleurs mois, etc.).

A ce jour, vous n'avez fait preuve d'aucune ouverture. Vous avez même mis en œuvre des pratiques malhonnêtes en dénonçant la CCN des VFIL (Voies Ferrées d'Intérêt Local), malgré notre interpellation solennelle à laquelle le Ministère avait, une fois n'est pas coutume, apporté son soutien. Vous tentez également d'écarter les salariés de la restauration ferroviaire.

Ces éléments revendicatifs de la 1^{ère} organisation syndicale de la branche sont autant d'alertes sociales : ce que vous n'accorderez pas dans les négociations de la CCN, nous irons le chercher dans la mobilisation et la lutte.

La voie d'un compromis dans lequel les salariés identifient des points réellement positifs dans leur quotidien est pourtant toujours possible.

Vous avez une opportunité historique de démontrer que le patronat n'est pas rivé seulement sur le profit des entreprises, mais prend également en compte les aspirations des salariés à vivre mieux de leur travail et dans leur travail.

Dans ces conditions, vous portez aujourd'hui la responsabilité de relancer le dialogue social dans la branche ou de l'enterrer en méprisant une nouvelle fois les alertes syndicales de la CGT.

C'est votre décision qui imprimera une logique de construction ou une logique de confrontation sur la CCN ferroviaire.

Dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Laurent BRUN
Secrétaire Général



Copie au Ministère des Transports

